



Fédération Française  
de Spéléologie

Comité de l'Ain

## COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE L'AIN

Organe décentralisé de la Fédération Française de Spéléologie  
Agréments : Jeunesse et sports - Environnement – Sécurité Civile – Education Nationale

### AIDES FINANCIERES DU CDS 01 POUR LA FORMATION DES LICENCIES

Pour les aides à la formation des licenciés bénévoles, l'aide financière du comité de l'Ain est établie selon les règles suivantes :

#### MONTANTS DES AIDES A LA FORMATIONS STAGES FFS (EFS/EFC/EFP/SSF) :

• Stage découverte initiation	0€
• Stage perfectionnement et stages scientifiques	30% du cout du stage plafonnée à 150€ par stage (sans indemnités de déplacements)
• Stage qualifiant (cadres initiateurs fédéraux)	50% du cout du stage plafonnée à 200€ par stage (sans indemnités de déplacements)
• Stage qualifiant (cadres moniteurs fédéraux)	0€ (aide possible par convention avec le Comité Spéléologique Régional)
• Stages secours SSF 01	100% du cout du stage + déplacements pris en charges à 100% (selon besoins et autorisation de la commission secours SSF 01)

#### CONDITIONS ET MODALITES :

1/ Etre licencié dans l'Ain

2/ Demande préalable à établir avant le début du stage au responsable de la commission enseignement du comité.

3/ Participation financière du comité spéléo de l'Ain versée au bénéficiaire à réception de l'attestation de participation et de règlement du stage à adresser à Yves CONTET 332 chemin de Chantemerle 01600 St Didier de Formans ou cds01@wanadoo.fr avec réponse favorable du responsable de la commission concernée (enseignement ou secours).

Pour les formations « Dirigeants associatifs bénévoles », un certain nombre de formations extérieures sont également proposés chaque année (formations du CDOS, DDCS de l'Ain, de la FFS, ...) et le comité participe également si besoin. Dans ce cas prendre contact avec le bureau du CDS 01.

#### Commission enseignement :

Bruno Hugon  
bruno.hugon@sfr.fr  
06 79 23 32 44